



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises

Question écrite n° 66365

Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation sur la demande des professionnels libéraux, relayée par l'union nationale des professionnels libéraux (UNAPL), relative à la création des offices régionaux des entreprises libérales (OREL). Alors que les professions libérales constituent le quart des entreprises françaises et se distinguent par leur dynamisme avec la création, chaque année, de 50 000 entreprises, soit 20 % des entreprises créées, il n'existe aucune structure leur étant spécialement dédiée, et plus particulièrement au niveau régional, échelon pourtant le plus pertinent tant sur le plan politique, économique que social. Ces offices régionaux des entreprises libérales auraient pour mission d'encourager les porteurs de projets d'entreprises libérales et d'accompagner les professionnels libéraux, au moyen de structures techniques régionales complémentaires des syndicats et des ordres professionnels. Aussi, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de répondre à cette attente qui permettrait de favoriser la création d'emplois et de mieux assurer la pérennité des entreprises libérales.

Texte de la réponse

Le projet de création d'offices régionaux des entreprises libérales (OREL), porté par la Commission nationale de concertation des professions libérales (CNCPL), a été transmis au ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales en novembre 2004. Ce projet de création a suscité des réactions négatives de la part d'un certain nombre d'ordres professionnels, relevant plus particulièrement de la santé. Les principaux arguments avancés par ces derniers reposent notamment sur le fait que, d'une part, les missions qui seraient dévolues aux OREL seraient déjà assurées par eux et que, d'autre part, le principe de la cotisation obligatoire pour financer ce projet serait difficile à faire admettre. Lors des travaux préparatoires menés par la CNCPL sur ce projet, le sondage réalisé dans le cadre de l'étude portant sur la mise en place de structures d'accueil et d'accompagnement des professionnels libéraux a montré que, même s'ils sont très favorables à la création de structures spécifiquement dédiées, une majorité d'entre eux ne souhaitent pas contribuer à leur financement. Dans ces conditions, et dans la mesure où le Gouvernement s'est engagé à ne pas augmenter les charges pesant sur les entreprises, il apparaît très difficile, en l'absence d'un consensus au sein des professionnels libéraux, d'envisager la mise en place de structures financées par une cotisation obligatoire, même d'un montant faible. En tout état de cause, lors de l'examen du projet de loi en faveur des petites et moyennes entreprises, le Sénat n'a pas retenu l'amendement visant la création des OREL.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Ferrand](#)

Circonscription : [Vaucluse \(3^e circonscription\)](#) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66365

Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2005, page 5534

Réponse publiée le : 19 juillet 2005, page 7182